

ENTRE ETANGS

&

L

O

I

R

E

BUDGET 2021 COMPOSTAGE

n°65

Avril/Mai 2021

Bulletin de la mairie
de Veauchette

www.veauchette.fr

EDITO

Chers Veauchetaires,

La pandémie de la COVID est toujours là.

Elle marque de sa présence chaque instant de notre quotidien depuis plus d'un an maintenant.

Interdiction de se rassembler, de se déplacer comme on le souhaite, de se rendre visite...

Je pense notamment au repas annuel avec nos aînés début mars qui n'a pas pu avoir lieu alors que cette journée conviviale est tellement attendue et appréciée de tous.

C'est collectivement que nous traverserons la tempête en restant unis, tolérants, solidaires et patients.

Comme chaque début d'année, votre conseil municipal s'est réuni pour voter les budgets de la commune.

Aidé par les mesures du plan de relance de l'Etat, de la région Auvergne Rhône-Alpes et du département notre budget investissement est doté de plus de 700 000 euros, somme très importante pour un village comme le nôtre.

Cette capacité d'investissement est aussi le résultat d'importants efforts dans la gestion quotidienne de nos finances et est liée au fait que nous soyons, à compter de cette année, totalement désendettés sur le budget communal.

Pour mémoire, en 2008, lorsque vous nous avez confié la gestion de notre village, la dette était de 851€ par habitant et les taux d'imposition sont restés stables depuis cette date.

Nous avons donc les moyens financiers de réaliser les investissements prévus dans notre plan de mandat avec comme objectif d'améliorer davantage l'attractivité de notre village.

Plus que jamais poursuivons le « bien vivre ensemble à Veauchette »

Prenez soin de vous et restez optimistes.

Votre Maire,

Jean-Paul Tissot

Adieu à François Barroux

François Barroux est décédé subitement samedi 17 avril. Veauchetaire pendant des décennies, il s'est particulièrement investi au sein de la vie associative locale.

Au tout début des années 80, il a fait partie d'une poignée de bénévoles qui a créé le comité des fêtes. Il en a assumé le rôle de président pendant longtemps et c'est à cette époque qu'il a mis en place le repas des aînés.

Attentif à la vie quotidienne des plus anciens justement, il fût à l'origine du club Détente et Loisirs et des réunions un vendredi après-midi par quinzaine. Club qui a connu plus d'une centaine d'adhérents. François Barroux a aussi oeuvré à la création d'Arthalie, association de théâtre amateur.

Mais la plus belle cause qui lui tenait à cœur est celle du Téléthon. C'est en 1998 qu'il a commencé à proposer une journée amicale avec un après-midi parties de cartes et concert chorale à l'église. Puis repas, chants avec les enfants de l'école et animations diverses ont étoffé l'organisation de ce rendez-vous annuel.

Chapeau bas François !



EN IMAGES

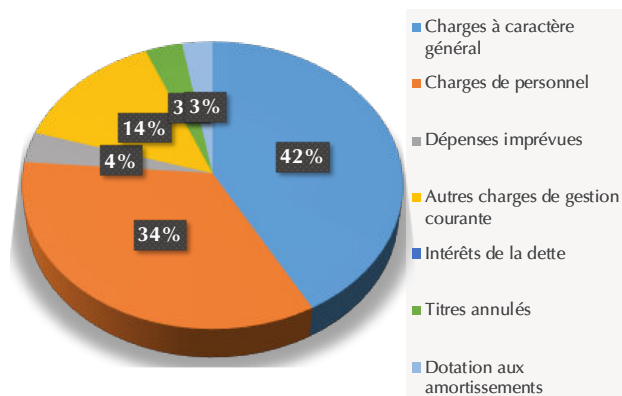
La pandémie ayant mis en sommeil toutes les activités qui font le bien vivre ensemble de notre commune, profitons de ce numéro pour arpenter les chemins du village et observer le printemps qui s'annonce.



BUDGET 2021

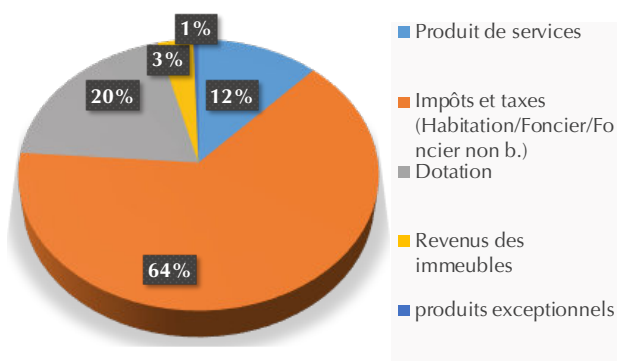
FONCTIONNEMENT DEPENSES 2021

Charges à caractère général	243 994 €	42%
Charges de personnel	200 000 €	34%
Dépenses imprévues	20 000 €	3%
Autres charges de gestion courante	82 000 €	14%
Intérêts de la dette		0%
Titres annulés	20 000 €	3%
Dotation aux amortissements	16 194 €	3%
Total	582 188 €	100%



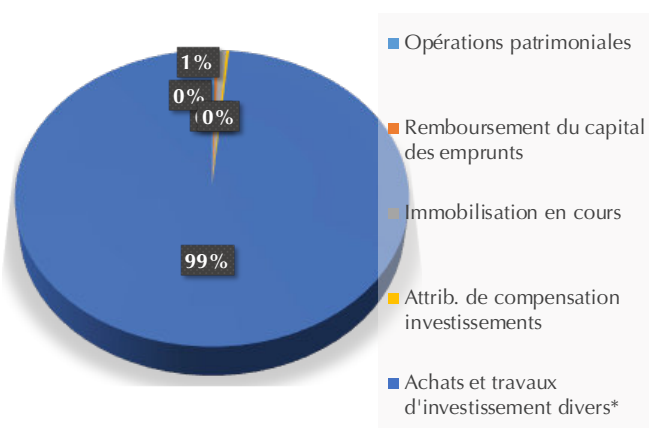
FONCTIONNEMENT RECETTES 2021

Produit de services	69 500 €	12%
Impôts et taxes (Habitation/Foncier/Foncier non b.)	373 888 €	64%
Dotations	115 500 €	20%
Revenus des immeubles	20 300 €	3%
Produits exceptionnels	3 000 €	1%
Total	582 188 €	100%



INVESTISSEMENT DEPENSES 2021

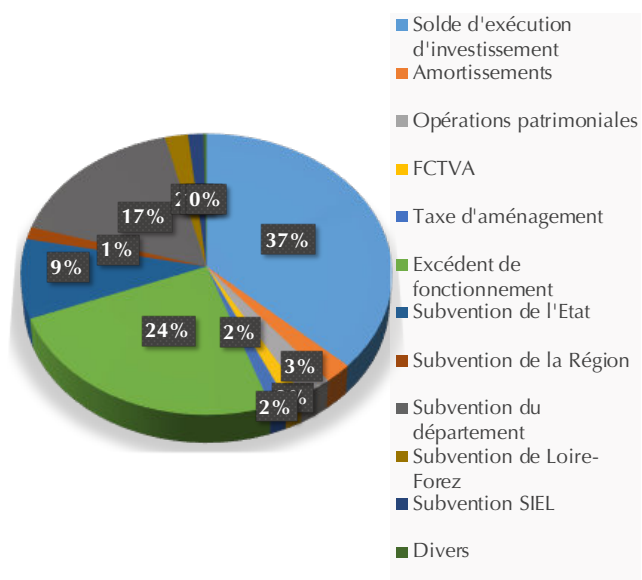
Opérations patrimoniales	2 000 €	0%
Remboursement du capital des emprunts	2 000 €	0%
Immobilisation en cours	5 000 €	1%
Attrib. de compensation investissements	1 724 €	0%
Achats et travaux d'investissement divers*	699 783 €	98%
Total	710 507 €	100%



*réhabilitation de 2 logements ferme de la Combe, mise aux normes handicap école et salle des fêtes, entretien du bâtiment scolaire (changement des baies vitrées), entretien du patrimoine communal et achat de mobilier

INVESTISSEMENT RECETTES 2021

Solde d'exécution d'investissement	262 253 €	37%
Amortissements	16 194 €	2%
Opérations patrimoniales	18 881 €	3%
FCTVA	10 000 €	1%
Taxe d'aménagement	10 000 €	1%
Excédent de fonctionnement	173 179 €	24%
Subvention de l'Etat	65 000 €	9%
Subvention de la Région	10 000 €	1%
Subvention du département	118 000 €	17%
Subvention de Loire-Foréz	15 000 €	2%
Subvention SIEL	10 000 €	1%
Divers	2 000 €	0%
Total	710 507 €	100%



TARIFS COMMUNAUX 2021

SALLE DES FETES - ERA		
COMMUNE		
Forfait week-end	500	€
Samedi	400	€
Dimanche	200	€
Jour férié	350	€
Journée supplémentaire (hors férié et week-end)	200	€
Réveillons de Noël et Saint-Sylvestre	400	€
EXTERIEUR		
Forfait week-end	500	€
Samedi	400	€
Dimanche	200	€
Jour férié	350	€
Journée supplémentaire (hors férié et week-end)	200	€
Réveillons de Noël et Saint-Sylvestre	400	€
PREAU		
Location	80	€
CAUTION (à verser en plusieurs chèques)		
Tri sélectif non effectué	100	€
Dégâts et détérioration	800	€
Désistement	1/3 de la location	
SALLES DU FOOT ET DE LA CURE		
COMMUNE		
Forfait week-end	250	€
Vendredi soir	150	€
Samedi	200	€
Dimanche	150	€
Jour férié	200	€
Réveillons de Noël et Saint-Sylvestre	200	€
EXTERIEUR		
Forfait week-end	450	€
Vendredi soir	250	€
Samedi	350	€
Dimanche	250	€
Jour férié	350	€
Réveillons de Noël et Saint-Sylvestre	350	€
CAUTION (à verser en plusieurs chèques)		
Tri sélectif non effectué	50	€
Dégâts et détérioration	800	€
Insuffisance de nettoyage	60	€
Désistement	1/3 de la location	

VENTE AU DEBALLAGE	
Samedi	200 €
Week-end	300 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	
Location	100 €
LOCATION DE MATERIEL	
Table 4 personnes	3,00 €
Banc	1,00 €
Chaise	0,50 €
Caution	100 €
CONCESSIONS CIMETIERE	
1m de large par 2m de long = 2m ² /30 ans	400 €
1m de large par 2m de long = 2m ² /15 ans	240 €
2m de large par 2m de long = 4m ² /30 ans	800 €
2m de large par 2m de long = 4m ² /15 ans	480 €
COLUMBARIUM	
Epannage des cendres	30 €
1 case/15 ans	450 €
1 case/30 ans	900 €
ETANGS COMMUNAUX	
CARTE ANNUELLE	
Veuchette et C.E. (jaune)	30 €
Extérieur(vert)	38 €
Enfants - 12 ans (bleu)	20 €
CARTE JOURNEE	
Veuchette - extérieur (jaune)	6 €
C.E. et enfants -12 ans (orange)	2 €
CARTE SEMAINE	
Enfants - 12 ans (rose)	10 €
Adulte (violet)	15 €
MANIFESTATIONS CULTURELLES	
Adulte	10 €
Enfant	Gratuit
ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL	
Carte de visite - 1 parution	30 €
Carte de visite - 3 parutions	60 €
1/4 page - 1 parution	60 €
1/4 page - 3 parutions	120 €
1/2 page - 1 parution	90 €
1/2 page - 3 parutions	180 €
CANTINE	
Ticket élève ou enseignant	3,90 €
Ticket majoré	5,00 €
DEPOT SAUVAGE DE DECHETS	
Amende	300 €

Eléments d'appréciation du budget

quelques éléments d'explication sur le budget : cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie). La dette communale (remboursement des emprunts) est à zéro.

L'excédent de fonctionnement important dégagé sur le budget 2020 grâce à une gestion rigoureuse permet d'envisager des investissements significatifs abondés par des subventions liées à la hauteur des montants engagés.

COMPOSTAGE

Qu'appelle-t-on des bio-déchets ?

Les bio-déchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un processus naturel de décomposition dont le résultat (le compost) permet d'améliorer le sol en amendement organique.

Que mettre dans le composteur ?

Dans le composteur on peut mettre deux sortes de matières :

- **les matières « vertes » pour 2/3**: les épluchures de fruits et légumes, fleurs et plantes, le marc de café, les coquilles d'œuf, les agrumes...
- **les matières brunes et sèches pour 1/3** : les branchages broyés, les copeaux, les feuilles mortes, les cartons bruns, les mouchoirs papier, l'essuie-tout et la tonte séchée en petite couche.

Ce qu'il ne faut pas y mettre

La viande ou le poisson, les litières et déjections d'animaux, la cendre de bois ne doivent pas être ajoutés au composteur.

Comment bien composter ?

Le compostage nécessite de

- varier les apports secs et humides;
- couper et fragmenter les apports;
- surveiller l'humidité;
- brasser et aérer (1 fois par semaine).

Quand récolter le compost ?

Après 9 à 12 mois, le compost est noir et dégage une bonne odeur. On ne doit pas reconnaître ce qu'on y a mis et surtout il ne doit pas y avoir de strate ni de couche sinon il faut brasser le tout.

Comment utiliser le compost ?

Le compost s'utilise en l'incorporant, en mélange, avec de la terre.

Quelques chiffres

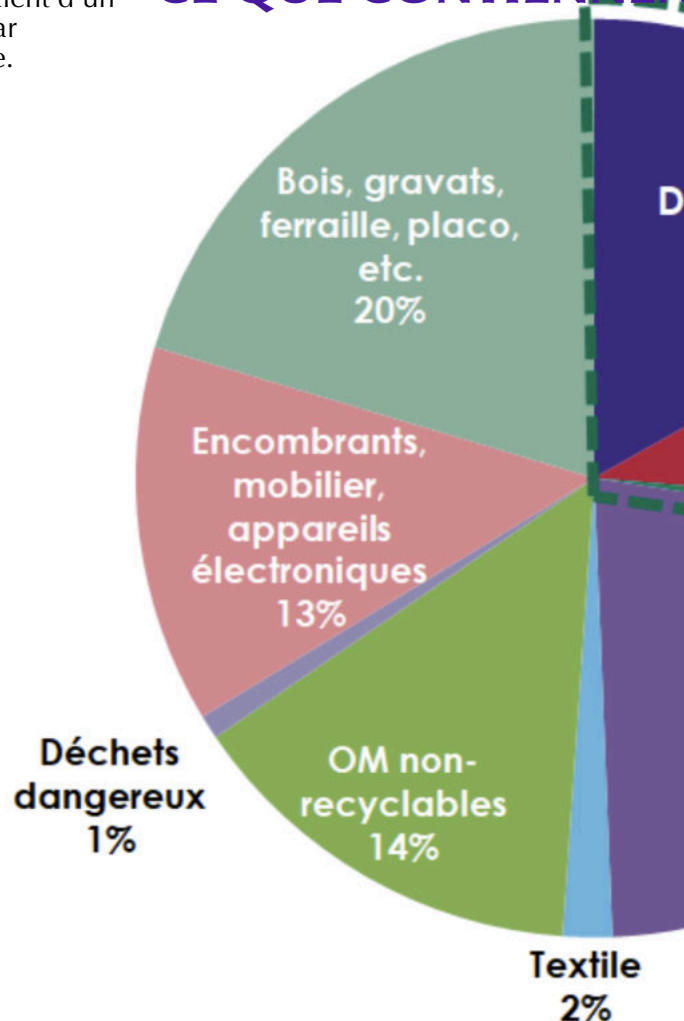
Les bio-déchets représentent environ **30% du contenu de nos poubelles grises**.

18 millions de tonnes, c'est le volume de bio-déchets produit annuellement par les Français.

Cela représente **265 kg** par an et par habitant.

Chaque français jette en moyenne **30 kg d'aliments consommables** par an, ce qui représente l'équivalent d'un repas par semaine.

CE QUE CONTIENNENT



A ce jour, seuls **30% des bio-déchets sont triés** à la source. Le reste est enfoui ou incinéré.



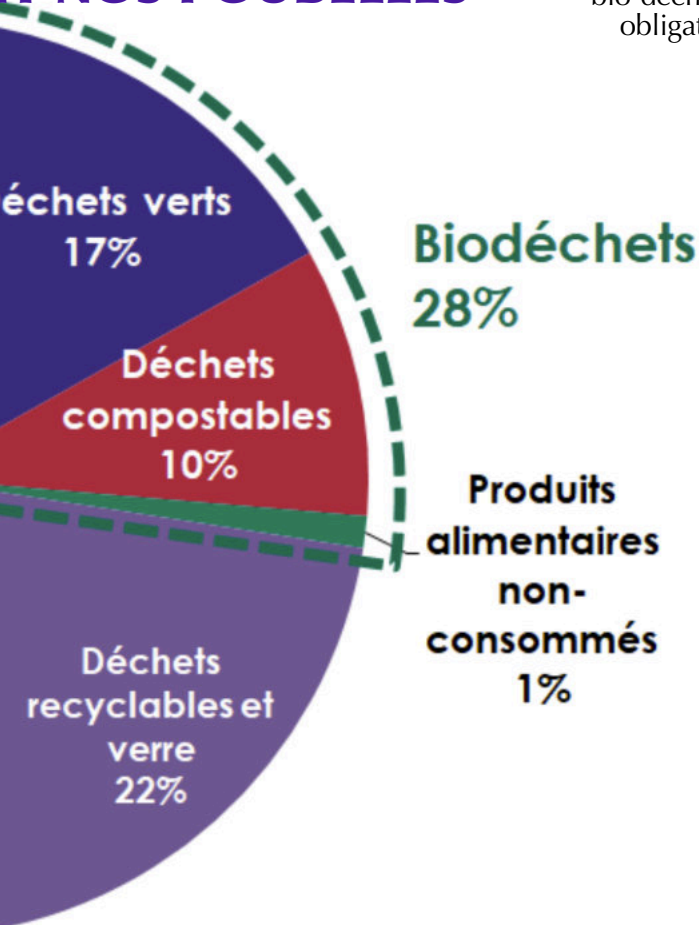
Les enjeux du tri à la source

L'enfouissement et la décomposition des bio-déchets mêlés à d'autres ordures, peuvent entraîner la pollution des sols et des eaux par diffusion de composés dangereux. Leur stockage en décharge peut provoquer l'émission de gaz à effet de serre et l'incinération émet du CO₂.

La législation impose à terme le tri à la source des bio-déchets.

Actuellement, seuls les gros producteurs de bio-déchets ont obligation de trier.

NOT NOS POUBELLES



Source Loire Forez Agglo

La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte de 2015 impose le tri à la source pour tous les particuliers à partir de 2024.

Enfin, l'Etat pour inciter à la réduction des déchets prévoit d'augmenter très fortement la taxe sur les déchets enfouis qui passerait de 17 euros à 65 euros la tonne en 2025. Ce qui pourrait conduire à une augmentation de 25% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au cas où les tonnages ne baissent pas. C'est notre engagement personnel et notre volonté collective qui limiteront l'impact.

Les actions engagées

Le réseau des guides composteurs pailleurs

Pour inciter les particuliers à s'engager au plus tôt dans une démarche de tri à la source et de compostage des déchets organiques, Loire Forez Agglomération a lancé en novembre dernier un réseau de guides composteurs pailleurs dans 7 communes test dont Veauchette.

17 bénévoles issus de ces 7 communes ont suivi une formation de guide composteur pailleur. Pour Veauchette, Sylvie Chevaillier assure cette mission.

Le rôle de ces guides est de promouvoir, dans leur commune, les pratiques de compostage et de paillage en informant et sensibilisant les habitants et en accompagnant la mise en route des lieux de compostage.

Les réunions d'information

Des réunions gratuites d'information sont organisées pour répondre aux questions pratiques sur le compostage et le paillage. Actuellement, elles ont lieu en visio-conférence. Lorsque la situation sanitaire le permettra, elles seront organisées dans les communes.

A l'issue de ces réunions, Loire Forez Agglomération propose à la vente des composteurs et de l'outillage à tarif préférentiel (50% de subvention).

A Veauchette, une telle réunion est déjà programmée pour le jeudi 10 juin à la salle des fêtes à 18h00. **Inscription obligatoire sur www.loireforez.fr (COVID oblige).**



PONT SUR LA LOIRE

D'IMPORTANTES TRAVAUX A VENIR



Le pont qui traverse le fleuve Loire entre Veauchette et Veauche a été construit au début des années 1930 et inauguré en 1933.

Situé sur la Route départementale 1054, il appartient et est entretenu par les services du Conseil Départemental.

Le pont souffre des assauts du temps et de la circulation automobile de plus en plus intense (3000 véhicules jour). Les matériaux de l'époque ne répondent plus à ces critères de circulation et aux véhicules lourds d'aujourd'hui.

Après son élection en 2008, la municipalité actuelle n'a eu de cesse d'alerter le Conseil Départemental de l'état vieillissant de l'ouvrage.

Depuis quelques années, la voie est interdite aux véhicules de plus de 19 tonnes, sauf cars scolaires. Fin 2020, le pont a été fermé à la circulation trois jours, le temps que des spécialistes établissent un diagnostic précis de l'ouvrage et, après étude, les travaux à envisager.

L'étude, complexe et longue, réalisée par le cabinet d'études Arcadis, spécialisé dans ce genre d'ouvrages est en cours. Il donnera ses conclusions, proposera différents types de réparations et les élus du Conseil Départemental choisiront entre petites réparations et travaux de plus grande envergure.



En compagnie de nos élus, Gérard Dubois, maire de Veauche

La municipalité a soumis l'idée, dans le cadre des futurs travaux, de la création d'une surlargeur pour l'ajout d'une voie mode doux (piétons, vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite, ...)

En fonction des travaux, des contraintes sur la circulation automobile seront imposées. Sera t-elle interdite complètement ou alternée ?

Une chose est sûre, les travaux s'étaleront sur plusieurs mois. La municipalité demande une mise en route rapide du chantier, l'interdiction aux 19t ayant un impact certain sur l'activité des entreprises locales.

Le pont, nonagénaire aujourd'hui, n'a connu que très peu d'investissements depuis sa création.

UN PEU D'HISTOIRE

L'habitude de traverser le pont nous fait oublier qu'il n'a pas toujours existé. Avant 1933, pour traverser le fleuve, il fallait prendre un bac. Et ce n'est pas un hasard si, à Veauchette, une voie des bords de Loire s'appelle « Chemin de l'ancien bac ».

Ce bac était muni d'une trille, un câble au dessus du fleuve, ancré à mi-balme côté Veauche, et accroché à un trépied de fer côté Veauchette. Sur ce câble roulait une poulie liée à un câble souple accroché au bateau.

De nombreux passeurs se sont succédés jusqu'en 1933. Les traversées s'effectuaient à la demande, le passeur étant présent sur les lieux 7 jours/7, de 6



heures à 12 heures et de 13h30 à 19 heures. Le métier était dangereux. Vers 1914, un passeur, suite à une mauvaise manœuvre, est tombé à l'eau. Il s'est noyé. Le bac est parti à la dérive et 2 passagers ont heureusement pu être secourus !

Il est aussi difficile d'imaginer qu'avant 1933, le tracé de la RD 1054 n'était pas le même qu'aujourd'hui. La route se situait sur le chemin actuel qui passe devant la ferme de la Combe, propriété communale actuellement en travaux.

Elle continuait chemin de l'ancien bac, pour arriver à la Loire et au lieu d'embarquement du bac.

Au Moyen-Age, côté rive droite, il fallait ensuite que les piétons, chevaux, ou chars à boeufs, grimpent par les escaliers de la Chana pour atteindre Veauche. l'exercice s'avérait très pénible pour les bouviers et charrois chargés de sable ou de galets de la Loire.

De mémoire d'ancien Veauchetaire, il existait également une chaussée inondée qui permettait aux transports les plus lourds de traverser sans emprunter le bac.

Sources et photos : Les Amis de Veauche en Forez ou anciens veauchetaires.



Ancienne route de Sury



Ancienne route de Sury



Départ du bac

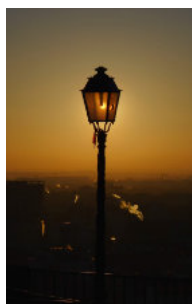


Espace Annonceurs

EURL
CR MAÇONNERIE
Maçonnerie Générale
06 98 42 99 09
42340 VEAUCHETTE

EURL
CR
MAÇONNERIE
RAOUL Clément
06 98 42 99 09
contact@crmaconnerie.fr
436 chemin de la Villa - 42340 VEAUCHETTE

ECLAIRAGE PUBLIC



L'éclairage public est un sujet qui intéresse beaucoup d'entre vous et passionne même certains.

Il y a quelques années, le nombre de points lumineux était une fierté pour une commune, c'était même un signe extérieur de richesse.

Aujourd'hui, nationalement, au regard de la pollution lumineuse et des objectifs de réduction de la consommation énergétique, nous sommes plutôt dans la réflexion de savoir si tous les points lumineux sont indispensables.

La moyenne en France est de 1 candélabre pour 7 habitants.

A Veauchette nous en avons 1 pour 4,4 habitants et pourtant une vingtaine a déjà été supprimée !

Une visite nocturne a été réalisée avec le technicien en charge de l'éclairage public de Loire Forez Agglomération.

Nous avons identifié une cinquantaine de points lumineux que nous allons dans un premier temps déconnecter. Dans un deuxième temps, nous procéderons à leur enlèvement définitif.

Actuellement, la commune est équipée de 273 candélabres. Pour arriver au ratio de 1 point lumineux pour 7 habitants nous devrions conserver 171 lampadaires.

Il nous reste du chemin à parcourir !

INCIVILITES

Ces dernières semaines ont vu une recrudescence des incivilités sur le territoire de la commune.



Au lieu-dit chemin de Viviers, un dépôt sauvage d'ordures a nécessité l'intervention de l'employé communal pour l'enlèvement.



Le long de la rue des Chambons, sitôt les poteaux remplacés, certains ont cru bon d'en tester la solidité. Si au moins, ils ralentissent lors de leur prochain passage sur cette voie !

Une semaine à peine après sa plantation dans le verger partagé, le figuier a déménagé pour une destination inconnue. Rappelons que cet arbre ne produit pas de pièces d'or et que son nouveau propriétaire aurait pu en acquérir un légalement pour une trentaine d'euros !

CAS'À DONNS

Après la **CAS'À LIVRES** située près du distributeur de pains installée en 2020, **la rainette verte** ouvrira prochainement sa **CAS'À DONNS** dans un local mis à disposition par la municipalité.



La Rainette Verte de Veauchette

Il s'agit d'un espace de dépôt pour échanger gratuitement des objets en bon état, selon le même principe que l'étagère à livres.

Vous pouvez d'ors et déjà participer à son aménagement en donnant du matériel de rangement ou de « l'huile de coude ». Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la rainette verte à contact@larainetteverte.fr



CADRE DE VIE

Le verger partagé a été planté

Le projet de verger partagé sur le terrain communal situé en bordure de la départementale 54, à proximité de la ferme de la Combe a pris forme. Depuis la mi-mars, il a été planté de différentes essences fruitières : pommier, poirier, cerisier, prunier côtoient châtaignier, noyer, figuier ...

En tout une quinzaine d'arbres ainsi que quelques bosquets de framboisiers, groseilliers, cassis et rosiers occupent les 3 000 m² de la parcelle. Les arbustes ont été fournis par Thibaut Lyonnet pépiniériste de Veauchette, et les arbres par Benoit Berne, paysagiste à Montrond Les Bains, qui a réalisé la plantation.

Avec le temps, ce lieu deviendra, c'est certain, un espace accueillant pour nos concitoyens. L'école toute proche, engagée dans une démarche labellisée durablement durable pourra venir profiter de cet espace. D'autant qu'il est prévu, dans le futur, d'installer un poulailler et des ruches.



ZOOM SUR...

Des pieds à la tête !

Christine Cavinato vous propose des soins de réflexologie et de relaxation sur la commune depuis plus de 20 ans. Elle a découvert la réflexologie dans le milieu hospitalier alors qu'elle exerçait en tant que sage-femme en Suisse.

L'objectif est de soulager les maux tels que le mal de dos, la fatigue, le stress et bien d'autres en agissant sous forme de massage et d'acupression sur des zones réflexes du pied qui correspondent aux différentes parties de notre corps.

Au 211 rue de la Rive, elle vous accueille du lundi au samedi matin sur rendez-vous en proposant des séances de 1h pour les adultes et 30 minutes pour les enfants.

Des séances de bol d'air JACQUIER sont aussi possibles, un procédé simple et naturel qui optimise l'oxygénation et contribue ainsi à préserver un bon état de santé.

Le cabinet est totalement désinfecté entre chaque patient par un système à rayons UV-C qui élimine les virus comme la COVID-19.

Vous pouvez contacter **Christine Cavinato** au **04.77.54.65.03** ou par mail christine.cavinato@wanadoo.fr



AGENDA

Vendredi 14 mai 2021

Date limite d'inscription sur les listes électorales

Jeudi 10 juin 18h00-19h00

Salle des fêtes : réunion d'information compostage-paillage avec Loire Forez avec vente de composteurs à prix réduit (**inscription obligatoire sur www.loireforez.fr**)

Dimanches 20 & 27 juin

Elections régionales et départementales

Vendredi 30 juillet

Concours de pétanque du CCAS

Dimanche 5 septembre

Soupe aux choux du CCAS

Samedi 11 septembre

Opération une rose, un espoir

Espace Annonceurs

TAXI



**TRANSPORT MÉDICAUX ASSIS - AGRÉE CPAM
GARES - AÉROPORTS - COLIS - PLIS URGENT**

**Tel : 06.16.97.44.43
42340 VEAUCHETTE**